



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 12 juin 2017 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2017-00040 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale d'une superficie de 27 mètres carrés sur dalle de béton de 6 pouces appuyée sur des sonotubes de 8 pouces de diamètre suivant le plan original de la résidence qui a été reporté en 2017. La superficie maximale pour un agrandissement sur pieux ou sonotubes est de 20 mètres carrés donc la superficie excédante est de 7 mètres carrés.

Identification du site concerné :

569 ch. Diligence
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9121-20-9172-0-000-0000
Lot (s) : 2 238 961
Zone : ID-11



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

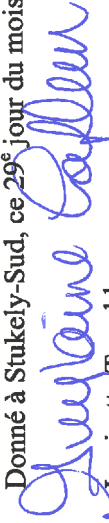
DONNÉ à Stukely-Sud ce 29^e jour du mois de mai deux mille dix sept.

Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 29^e jour du mois de mai 2017 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 29^e jour du mois de mai 2017.


Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière